

Je soussigné(e):

Nom/Prénom **mère** :
 Adresse:CP/Ville:
 Tel: **EMAIL obligatoire:**
 Nom/Prénom **père**:
 Adresse:CP/Ville:
 Tel: **EMAIL obligatoire:**

Inscris mon fils ma fille :

Nom de l'enfant :

Prénom:.....

Date de naissance:...../...../.....

Niveau scolaire en septembre 2019 :

Votre enfant a-t-il déjà effectué un stage
au Cours Florent ?

Oui Non

Si oui, merci de préciser les dates du
stage :

.....

Cochez le cours de votre choix:

Site **QUAI DE L'OISE – 9 Quai de l'Oise, 75019 Paris**

Mercredi 13h30 15h30

J'autorise mon enfant à rentrer seul après les cours pour la saison 2019-2020 (une carte de sortie lui sera remise en début de module)

J'autorise les personnes suivantes à venir chercher mon enfant pour la saison 2019-2020 :

Un formulaire de décharge **OBLIGATOIRE** sera à remplir et remettre à l'accueil dès la rentrée si votre enfant est pris en charge par un tiers à la sortie des cours (document disponible sur place ou envoyé pour anticipation sur demande à enfants@coursflorent.fr)

Nom/Prénom :.....Tel:.....

Nom/Prénom :.....Tel:.....

Nom/Prénom :.....Tel:.....

Je joins à ce bulletin :

Le règlement module 1 : 230€* module 2 : 230€* module 3 : 230€* l'année : 690€*

(*Ces tarifs sont valables uniquement pour l'année scolaire 2019-2020. Ils sont susceptibles d'évolution pour les années scolaires suivantes.

Moyens de paiement : CB, espèces, chèques vacances ou chèques (à l'ordre de Cours Florent Jeunesse)

La fiche médicale jointe en page 2 (obligatoire)

NB : Cette inscription est définitive et ne peut donner lieu à remboursement qu'en cas de force majeure et pour motifs légitimes

Le secrétariat doit être prévenu impérativement de toute absence par le représentant légal.

Date :

Signature obligatoire :

Nom de l'enfant :Prénom :

Date de naissance :

Numéro(s) de téléphone auquel(s) peut être joint le responsable légal :

.....

LISTE DES PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'ABSENCE/D'URGENCE

(si vous n'êtes pas joignable)

Nom/Prénom :Tel portable :

Nom/Prénom :Tel portable :

Nom/Prénom :Tel portable :

1. L'enfant suit-il un traitement médical ? oui non

Si oui, lequel ?

.....

.....

Si les médicaments doivent être pris pendant les heures de stage ou cours, joindre obligatoirement une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments avec leur notice dans leur emballage d'origine et marquées au nom de l'enfant).

2. Allergies

Médicamenteuses : oui non

Asthme : oui non

Alimentaires : oui non

Autres oui non

Préciser la cause de l'allergie :

.....

.....

Conduite à tenir :

.....

.....

.....

.....

3. Indiquer les difficultés de santé (épilepsie, opération, rééducation...) et les précautions à prendre

.....

.....

.....

.....

4. Autorisation

Je soussigné(e).....,

responsable légal de l'enfant,

déclare exacts les renseignements portés ci-dessus et autorise le Cours FLORENT à prendre le cas échéant toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de mon enfant, en particulier à faire intervenir les pompiers et transporter mon enfant à l'hôpital.

Je m'engage de plus à rembourser la totalité des sommes avancées.

Fait à....., le

Signature :

REGLEMENT INTERIEUR

I. PRINCIPES GENERAUX

A) Respect d'autrui

Les élèves sont respectueux des personnes qui travaillent dans l'établissement et au sein du campus : les formateurs, les membres du personnel administratif, de surveillance et de sécurité, de maintenance et de leurs camarades.

Toute activité militante, aussi bien politique que religieuse, est strictement interdite au Cours FLORENT. En conséquence de quoi, tout affichage et distribution de documents pouvant servir de support à une action militante éventuelle est à proscrire.

B) Respect de soi-même

L'élève doit adopter dans l'établissement une tenue, un comportement et des attitudes qui respectent la liberté et la dignité de chacun.

C) Respect des locaux et du matériel

- Les élèves contribueront à la propreté de l'école, de ses abords, des salles et des parties communes (espace cafétéria, couloirs et sanitaires) afin que la tâche du personnel d'entretien ne soit inutilement surchargée.

- Il est interdit d'introduire nourritures ou boissons dans les salles de cours, à l'exception de bouteilles d'eau.

- De manière générale, ils veilleront à ne pas dégrader le matériel de l'école et du campus : tables, chaises, régie, salles, projecteurs, pianos, caméras et tout autre équipement collectif mis à leur disposition.

- Tout élève responsable de dégradation des locaux et du matériel devra réparer à ses frais les dommages et risque l'exclusion immédiate.

- Il est interdit d'occuper toute salle n'appartenant pas au Cours Florent; à savoir les salles de l'ESGC&F, du Digital Campus et de l'ESARC Evolution.

- Le parking de l'école est exclusivement réservé aux membres de l'administration.

II. VIE QUOTIDIENNE

A) Présence et retard

Horaires de travail :

- L'élève doit être ponctuel et respecter le planning des cours.

- Les entrées et sorties se font uniquement par la porte principale. Il est strictement interdit d'emprunter la porte de secours.

- Les cours non assurés par un pédagogue pour des raisons personnelles (professionnelles ou de santé) ou du fait d'un évènement exceptionnel ayant lieu au Cours Florent, sont toujours reportés et non remboursés. En conséquence, ce report est toujours effectué en dehors des jours et heures habituels de cours.

Retards et absences

- Aucun élève ne peut être accepté en cours s'il ne figure pas sur la liste d'appel remise au formateur.

- La présence à tous les cours est obligatoire.

- Toute absence pour maladie ou accident doit être signalée et justifiée au Cours Florent dans les quarante-huit heures par l'envoi d'un certificat médical.

- Toute absence doit être justifiée auprès du secrétariat et non auprès du formateur. Dans le cas contraire, cette absence ne sera pas excusée.

- Les absences non justifiées et non autorisées peuvent donner lieu à sanction.

Absences aux échéances

Un élève absent aux échéances, et ce sans certificat médical ou sans avoir au préalable informé la Direction Pédagogique, sera exclu des cours. Dans le cas où l'élève est en mesure de justifier son absence, un éventuel rattrapage sera possible en concertation avec la Direction Pédagogique.

Entrées et sorties

Il est strictement interdit d'introduire dans l'établissement des personnes étrangères à celui-ci, sauf autorisation express du Cours Florent. Les animaux sont aussi interdits.

B) Discipline

- Une évaluation insuffisante à une échéance ou une progression insuffisante au regard de l'ensemble des échéances de l'année scolaire peut conduire la Direction pédagogique à mettre fin à la scolarité d'un élève.

- Le parcours de formation ainsi que les photos déposées sont une propriété de Florent Sas et ne peuvent en aucun cas être rendus à l'élève.

- Il est formellement interdit de faire des photocopies (code de la propriété intellectuelle – extrait article L. 122-4)

- L'usage des téléphones portables, baladeurs, jeux vidéos est strictement interdit, même en mode silencieux. Ils doivent en outre être rangés dans les sacs. Tout élève faisant usage de son téléphone portable en cours, et ce quelle qu'en soit la raison, sera exclu du cours.

C) Délit de vol

- Le vol constitue un délit : il expose son auteur à une exclusion définitive de l'établissement et à des sanctions pénales

- Il est vivement conseillé aux élèves de ne laisser à l'école aucune affaire personnelle.

- Le Cours FLORENT ne peut être en aucun cas tenue pour responsable des vols et dégradations commis au préjudice des élèves, du personnel ou de tiers au sein de ses locaux.

D) Informatique

- L'élève prend note qu'il lui est interdit d'utiliser les ressources informatiques du Cours FLORENT : connexion de clé USB, connexion de périphériques extérieurs, navigation sur internet, envoi de mails, impression, utilisation bureautique

- L'administration du Cours FLORENT dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement la scolarité des élèves. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du (ou des) service(s) concerné(s) et ne peuvent être communiquées qu'au personnel du Cours FLORENT.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service accueil et gestion.

III. SANTE ET SECURITE

A) Substances et objets dangereux pour la santé et la sécurité des personnes

- Il est strictement interdit : de consommer de l'alcool ou toute substance illicite dans l'enceinte du Cours FLORENT ou d'arriver dans un état second, d'introduire dans l'établissement ou d'utiliser tout objet ou produit dangereux (boissons alcoolisées, stupéfiants, objets tranchants, produits inflammables, bombes autodéfense, crayon laser, ...)

- Toute diffusion, manipulation ou consommation de substances toxiques, quelle que soit leur nature, et sous quelque prétexte que ce soit, tombe sous le coup de la loi (cf. code pénal)

- L'usage du tabac est interdit par la loi dans les lieux publics.

B) Respect des consignes de sécurité

Les élèves auront le plus grand soin du matériel lié à la sécurité :

- Tout usage abusif d'un dispositif d'alarme ou du matériel d'incendie constitue une faute grave susceptible d'entraîner une exclusion du Cours FLORENT.

- Les élèves ne peuvent en aucun cas toucher les projecteurs et tout matériel électrique sans la présence d'un responsable.

- Il est demandé aux élèves de respecter les consignes de sécurité données par leurs professeurs, par les responsables du Cours FLORENT ou de leur représentant ainsi que de prendre au sérieux les exercices requis par la loi dans ce domaine (exercices d'évacuation en cas d'alerte incendie, notamment !)

IV. SCOLARITE ET ASSURANCE

- Les frais de scolarité de l'élève doivent être réglés en tout début de trimestre/module. Aucun remboursement ne sera effectué après un trimestre/module débuté. Les tarifs trimestriels sont valables uniquement pour l'année 2018/ 2019 et sont susceptibles d'évolution pour les années scolaires suivantes.

Dans l'hypothèse où l'élève opérerait pour un règlement annuel de ses frais de scolarité, ce règlement interviendra au plus tard le jour de la rentrée; l'élève ne pourra pas réclamer un remboursement sauf cas de force majeure.

En aucun cas, les frais d'inscription ne sont remboursés.

- La direction du Cours Florent se réserve le droit de substituer un professeur pendant la scolarité.

V. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

La sévérité de la sanction dépend de la gravité de l'infraction, du fait qu'il s'agit d'un cas de récidive ou d'autres circonstances du dossier traité.

L'une ou plusieurs des mesures suivantes peuvent être appliquées à titre de sanctions : l'interdiction d'accès pour une période déterminée comprise de 3 à 15 jours OU le renvoi définitif du cursus.

Le prononcé d'une sanction peut s'accompagner, selon le cas, de la nullité de l'inscription ou de la nullité de l'échéance pour l'élève concerné.

Dans le cas du renvoi définitif d'un élève, ce dernier est tenu de régler l'intégralité des droits d'inscription de l'année en cours.

VI. DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre du cursus suivi au sein de l'école, l'élève pourra être amené à participer à des représentations, événements, auditions, animations, présentations publiques de travaux, organisés par le Cours FLORENT dans les locaux spécialement désignés pour l'occasion.

Ces interventions pourront faire l'objet d'une captation sonore et/ou visuelle qui pourra être utilisée au sein du Cours FLORENT, sur son site, ses tracts et publications ; le Cours FLORENT s'engage à limiter l'utilisation de ces captations dans un but uniquement pédagogique, informationnel ou promotionnel.

Fait à.....le.....Nom Prénom..... Signature de l'élève :

Signatures des parents :

VOS DONNEES PERSONNELLES

(Conformément à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles)

Les données qui vous sont demandées pour remplir votre Dossier d'Inscription comportent des données à caractère personnel vous concernant, ainsi que les personnes destinataires de vos bulletins de notes, finançant votre scolarité, caution, ou celles à contacter en cas d'urgence, dont le Traitement réalisé par LE COURS FLORENT en tant que Responsable de ce dernier est nécessaire aux fins des intérêts légitimes qu'il poursuit de pouvoir assurer la gestion et le suivi de votre inscription ainsi que la gestion et le suivi pédagogique, administratif et financier de votre scolarité, et l'envoi d'informations sur nos autres formations et celles proposées par le Groupe GALILEO GLOBAL EDUCATION, susceptibles de répondre à vos choix d'orientation.

Les données traitées sont celles collectées dans le présent formulaire. Elles ont un caractère obligatoire.

Les données que nous collectons nous sont destinées en notre qualité de Responsable du traitement. Nous veillons à ce que seules les personnes habilitées puissent avoir accès à ces données. Ces dernières sont ainsi adressées, le cas échéant à nos sous-traitants et nos prestataires de service pour réaliser les prestations que nous leur confions au titre des finalités de traitement ci-dessus, ou encore à des tiers ou à des autorités légalement habilitées, pour satisfaire nos obligations légales, réglementaires ou conventionnelles.

Vos données à caractère personnel peuvent, lors de certaines opérations, faire l'objet d'un transfert dans des pays situés dans ou hors de l'Union européenne. Dans l'hypothèse d'un transfert vers un pays situé hors de l'Union européenne, les mesures nécessaires et adéquates pour assurer un niveau de protection et de sécurité des données personnelles équivalent à celui proposé en Europe sont mises en place.

Vos données seront conservées pendant la durée nécessaire au traitement de votre inscription et de votre scolarité, augmentée, le cas échéant, de la durée de prescription légale.

Vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, d'interrogation, de rectification et d'effacement des informations vous concernant, de limitation du traitement, d'un droit à la portabilité des données vous concernant. Lorsque votre consentement constitue la base légale du traitement, vous disposez du droit de retirer votre consentement, à tout moment, sans porter atteinte à la légitimité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci. Toute demande devra être valablement formulée par courrier recommandé avec accusé de réception accompagnée d'une pièce d'identité à l'adresse du siège social du Responsable de traitement. Pour plus de détails : dpo@coursflorent.fr